



**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Flash info élus

26 mars 2021

COVID19 – L'Indre-et-Loire passe en vigilance renforcée

La situation épidémiologique du département se dégrade fortement, confirmant la tendance négative constatée depuis le début du mois de mars. Au 24 mars, le taux d'incidence est de 281,1 cas pour 100 000 habitants, dépassant ainsi le seul d'alerte national fixé à 250 cas/100 000 habitants.

Une analyse de la contamination par tranche d'âge met en lumière une dégradation très forte de la situation chez les jeunes, tandis que les progrès de la vaccination induisent une diminution de la contamination des plus âgés : 180,1 cas/100.000 habitants chez les 65-74 ans et 158.6 cas /100.000 chez les plus de 75 ans. Les plus fortes contaminations se retrouvent donc chez les 20-29 ans, avec 469/100 000 hab) et chez les 10-19 ans (380 cas/100.000 hab.). Cette évolution se traduit dans le milieu éducatif : 379 cas sont actuellement confirmés chez les élèves du département. En 2 semaines, le nombre de classes fermées est passé de 9 à 47.

Alors que l'hôpital a d'ores-et-déjà déclenché son Plan Blanc, les capacités de prise en charge des patients en réanimation sont très fortement sollicitées et ont déjà conduit à déprogrammer des soins urgents pour accueillir des malades de la covid.

Face à cette situation et pour freiner la diffusion de l'épidémie, le Gouvernement a décidé de placer le département d'Indre-et-Loire en zone de vigilance renforcée à compter du 26 mars. La Préfecture renforce donc les dispositifs réglementaires de lutte contre le virus.

Dès le samedi 27 mars, de nouvelles mesures de lutte contre l'épidémie :

- **interdiction de la vente d'alcool au verre et de la consommation d'alcool sur la voie publique** sur l'ensemble du département d'Indre-et-Loire ;
- **extension de l'obligation du port du masque** aux abords de tous les établissements scolaires du département (1^{er} et 2nd degré) ainsi que dans les centres bourgs des commune suivantes : Avoine, Bléré, Bourgueil, Château-Renault, Chinon, Descartes, Langeais, L'Île-Bouchard, Loches, Montlouis-sur-Loire, Monts, Neuvy-le-Roi, Sainte-Maure-de-Touraine et Vouvray* ;
- **interdiction des braderies, brocantes et vides-greniers.**

* Les communes qui souhaiteraient également être couvertes par l'arrêté préfectoral d'obligation du port du masque sont invitées à se signaler en écrivant à l'adresse suivante : pref-covid19@indre-et-loire.gouv.fr

Les précédentes mesures de lutte contre l'épidémie continuent de s'appliquer :

- couvre-feu entre 19h00 et 6h00 ;
- port du masque obligatoire sur les marchés, où la dégustation sur place est également interdite ;
- interdiction des rassemblements de plus de six personnes sur la voie publique ;
- généralisation du fonctionnement à 50 % dans les lycées ;
- l'ouverture des gymnases et des piscines ne s'applique qu'aux activités scolaires – les activités périscolaires et extrascolaires restant interdites dans les espaces clos.

Le respect de ces mesures par la population est une nécessité impérieuse afin de freiner la propagation de la pandémie et éviter d'avoir recours à un nouveau confinement.

Pour assurer leur plein respect, les contrôles menés par les forces de l'ordre, les services de l'État et les polices municipales doivent donc encore être renforcés. Ces contrôles permettent à la fois de sanctionner les contrevenants et de montrer à la population générale que les pouvoirs publics sont pleinement mobilisés.

Par ailleurs, tous les leviers sanitaires sont activés pour lutter contre le virus :

- renforcement des capacités de **dépistage** ;
- accélération de la **campagne de vaccination**, avec la montée en puissance des six centres existants et l'ouverture de 3 nouveaux centres de vaccination à Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire et à l'hôpital Bretonneau ;
- **l'augmentation des livraisons de doses de vaccins**, dans les centres comme dans les cabinets de médecine générale et les pharmacies sur l'ensemble du territoire ;
- l'extension du recours au télétravail à 4 jours par semaine pour toutes celles et ceux qui le peuvent, dans les collectivités publiques comme dans le secteur privé.

Malgré la lassitude de la population après plus d'une année de restrictions des libertés, il est essentiel de rester tous mobilisés dans les prochaines semaines pour endiguer cette troisième vague, en attendant que la vaccination puisse donner son plein effet. Nous comptons sur vous pour relayer ce message de responsabilité auprès de vos administrés.